

FIPECO le 12.02.2020  
Les commentaires de l'actualité

## Les prélèvements obligatoires par assiette économique en 2017 et 2018

François ECALLE

Les économistes distinguent souvent les [prélèvements obligatoires](#) sur la consommation et sur les deux « *facteurs de production* » que sont le travail et le capital. Cette ventilation par assiette économique pose des problèmes méthodologiques présentés dans les fiches techniques de ce site relatives aux prélèvements [sur le travail](#) et [sur le capital](#). Elle est néanmoins opérée chaque année par la Commission européenne, dans le cadre de son rapport sur les tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, et ce billet s'appuie sur les [dernières statistiques](#) qu'elle a mises en ligne.

**Le taux des prélèvements obligatoires a été à peu près stabilisé en France en 2018 alors qu'il a légèrement augmenté dans la zone euro et l'Union européenne, mais il reste supérieur de 5,9 et 7,3 points aux moyennes de ces deux ensembles. Ces écarts résultent pour 2,8 à 4,3 points des prélèvements sur le travail, pour 2,3 points des prélèvements sur le capital et pour 0,5 à 0,8 point de la taxation de la consommation. Ils tiennent probablement plus aux différences de taux d'imposition qu'aux différences de poids de ces assiettes dans le PIB.**

**De 2017 à 2018, les prélèvements sur le travail ont été à peu près stables en France alors qu'ils ont légèrement augmenté dans la zone euro et l'Union européenne ; les prélèvements sur le capital ont un peu diminué en France alors qu'ils ont été stables dans la zone euro et l'Union européenne ; les prélèvements sur la consommation ont légèrement augmenté en France alors qu'ils ont été stables en Europe.**

**La part des prélèvements sur le travail dans le total des prélèvements obligatoires est très proche en France et dans la moyenne des pays européens. En revanche, la part des prélèvements sur le capital est plus élevée en France et celle des impôts sur la consommation y est plus faible.**

**La France est au deuxième rang de l'Union européenne pour les prélèvements sur le travail et au premier pour ceux qui sont à la charge des employeurs. Elle est au troisième rang pour les prélèvements sur le capital, et au deuxième pour ceux qui sont assis sur le stock de capital. Elle est au 16<sup>ème</sup> rang pour les prélèvements sur la consommation, et au 18<sup>ème</sup> pour la seule TVA.**

**Les réformes fiscales engagées en France en 2017 n'ont que légèrement modifié en 2018 sa position dans l'Union européenne.**

Les prélèvements opérés sur chacune de ces assiettes sont de nature assez hétérogène (impôts et cotisations sociales, impôts généraux et taxes spécifiques, prélèvements sur les flux et les stocks...). Ce panorama appelle donc des analyses plus fines qui font l'objet d'autres notes.

## A) La répartition des prélèvements par assiette économique

Le taux des prélèvements obligatoires (PO) retenu pour la France en 2018 par la Commission européenne (46,5 %) n'est pas exactement le même que celui estimé par l'Insee (45,0 %) en raison notamment d'un traitement différent des crédits d'impôts. Il est supérieur de 5,9 points de PIB à celui de la zone euro, de 7,3 points à celui de l'Union européenne et de 6,4 points à celui de l'Allemagne.

Le taux des prélèvements obligatoires a été quasiment stabilisé en France de 2017 à 2018 alors qu'il a légèrement augmenté en moyenne dans la zone euro (+ 0,3 point) et l'Union européenne (+ 0,2 point), nettement plus en Allemagne (+ 0,5 point).

L'écart par rapport aux moyennes communautaires résulte pour 2,8 à 4,3 points des prélèvements sur le travail, pour 2,3 points des prélèvements sur le capital et pour 0,5 à 0,8 point des prélèvements sur la consommation.

De 2017 à 2018, les prélèvements sur le travail ont été à peu près stables en France alors qu'ils ont légèrement augmenté dans la zone euro et l'Union européenne ; les prélèvements sur le capital ont un peu diminué en France alors qu'ils ont été stables dans la zone euro et l'Union européenne ; les prélèvements sur la consommation ont légèrement augmenté en France alors qu'ils ont été stables en Europe.

### Les prélèvements par assiette économique en % du PIB

Prélèvements	France		Allemagne		Zone euro		Union européenne	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
<b>Total</b>	46,4	<b>46,5</b>	39,6	<b>40,1</b>	40,3	<b>40,6</b>	39,0	<b>39,2</b>
<b>Travail</b>	23,8	<b>23,9</b>	22,4	<b>22,8</b>	20,9	<b>21,1</b>	19,4	<b>19,6</b>
<b>Capital</b>	11,0	<b>10,8</b>	7,0	<b>7,1</b>	8,5	<b>8,5</b>	8,5	<b>8,5</b>
<b>Consommation</b>	11,5	<b>11,7</b>	10,2	<b>10,2</b>	10,9	<b>10,9</b>	11,1	<b>11,2</b>

Source : Commission européenne ; FIPECO.

Ces différences de prélèvement par assiette en pourcentage du PIB peuvent s'expliquer par le taux « implicite » de taxation de ces assiettes (rapport entre le produit des prélèvements et la valeur de l'assiette) ou par la part de ces assiettes dans le PIB, qui diffère d'un pays à l'autre.

En 2018, le taux implicite de taxation du travail calculé par la Commission européenne était de 40,9 % en France pour des moyennes de 38,6 % dans la zone euro et 36,3 % dans l'Union européenne ; le taux implicite de taxation de la consommation était de 17,9 % en France pour une moyenne de 16,9 % dans la zone euro ou l'Union européenne. En 2017, le taux implicite de taxation du capital était de 54,2 % en France, ce qui le situait au premier rang de l'Union européenne (les moyennes européennes ne sont pas publiées). Les écarts de prélèvement par assiette en pourcentage du PIB résultent donc probablement plus des taux d'imposition que du poids de ces assiettes dans le PIB.

### Les prélèvements par assiette économique en 2018 en % du total

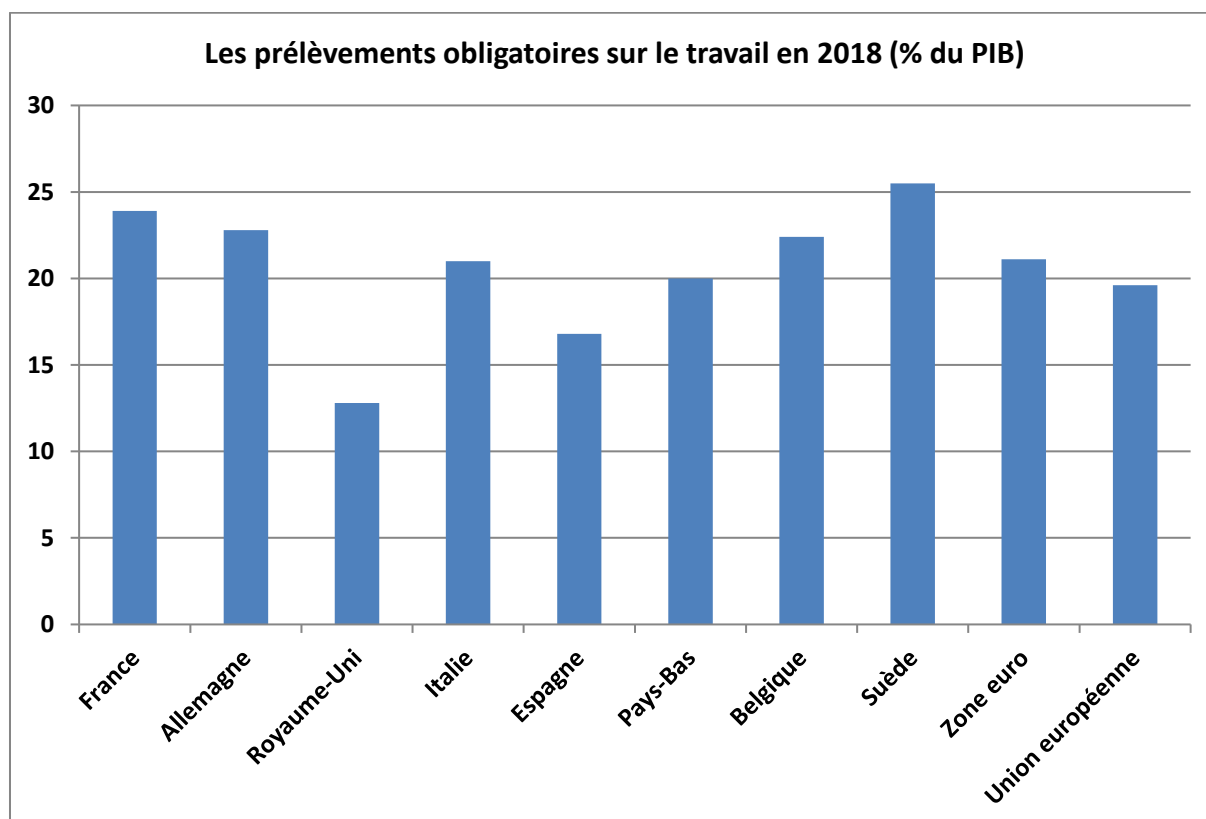
Prélèvements	France	Allemagne	Zone euro	Union européenne
<b>Total</b>	100	100	100	100
<b>Travail</b>	51,5	56,9	52,1	49,9
<b>Capital</b>	23,3	17,7	21,0	21,6
<b>Consommation</b>	25,2	25,5	26,9	28,5

Source : Commission européenne ; FIPECO.

La part des prélèvements sur le travail dans le total des PO est très voisine en France et dans la moyenne des pays européens. En revanche, la part des prélèvements sur le capital est plus élevée en France et celle des impôts sur la consommation y est plus faible. En Allemagne, la part du travail est plus forte qu'en France, la part du capital est plus faible et la part de la consommation est voisine.

### B) Les prélèvements sur le travail

Les prélèvements obligatoires sur le travail représentaient 23,9 % du PIB en France en 2018 (23,8 % en 2017), contre une moyenne de 21,1 % dans la zone euro (20,9 % en 2017) et de 19,6 % dans l'Union européenne (19,4 % en 2017). La France est au deuxième rang de l'Union, derrière la Suède.



Source : Commission européenne ; FIPECO

La France se distingue surtout par le poids des prélèvements dont les employeurs sont redevables (13,2 % du PIB) : elle se situe au premier rang, loin devant l'Allemagne (6,7 %) et les moyennes de la zone euro (8,6 %) et de l'Union européenne (7,6 %).

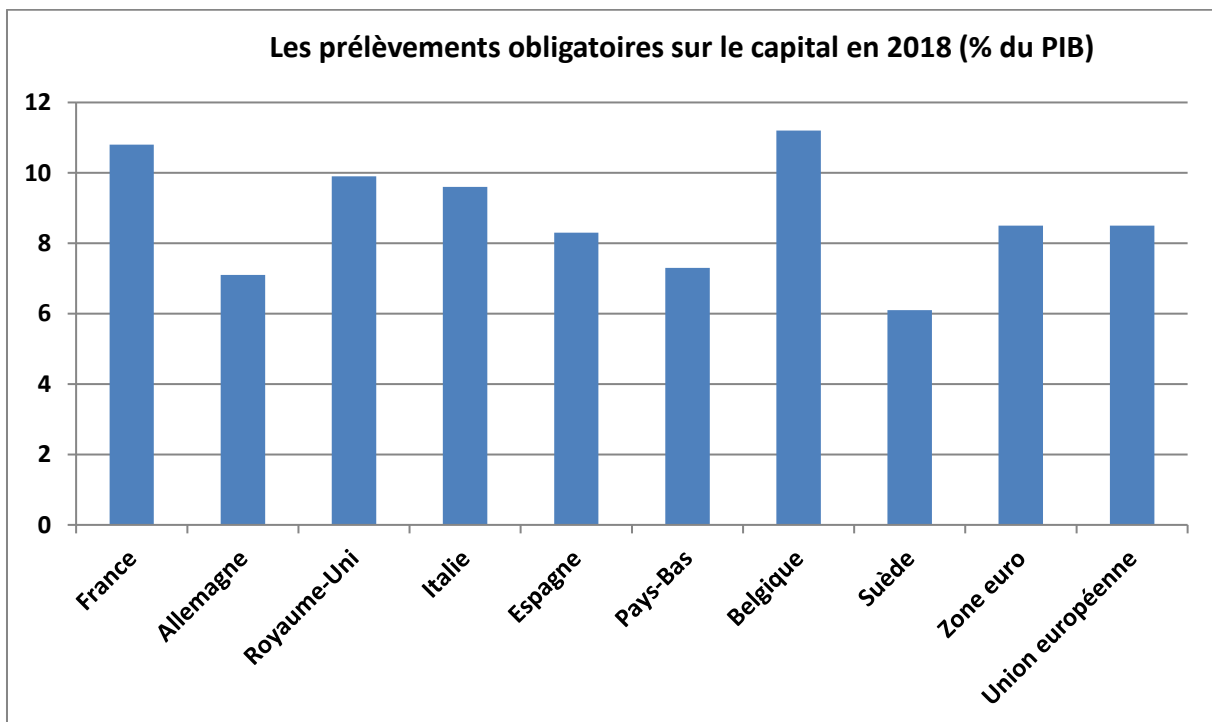
### **Les prélèvements sur le travail à la charge des employeurs en 2018 (% du PIB)**

France	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Espagne
13,2	6,7	3,9	9,7	8,6
Pays-Bas	Belgique	Suède	Zone euro	Union européenne
5,3	7,9	12,0	8,6	7,6

Source : Commission européenne ; FIPECO

### **C) Les prélèvements sur le capital**

Les prélèvements obligatoires sur le capital représentent 10,8 % du PIB en France en 2018, ratio en légère baisse par rapport à 2017 (11,0 %), contre une moyenne de 8,5 % dans la zone euro et dans l'Union européenne (comme en 2017). La France est passée du deuxième rang en 2017 (ex-aequo avec la Belgique) au troisième rang en 2018, derrière le Luxembourg (13,2 % du PIB), où le poids des prélèvements sur le capital reflète l'importance des activités financières, et la Belgique (11,2 % du PIB), loin devant l'Allemagne (7,1 %).



Source : Commission européenne ; FIPECO

La France se distingue également par le poids des prélèvements sur le stock de capital (4,3 % du PIB en 2018 après 4,5 % en 2017) pour lesquels elle se situe au deuxième rang (après avoir été au premier rang en 2017), à égalité avec le Luxembourg et juste derrière le Royaume-Uni (4,4 %), très loin devant l'Allemagne (1,3 %) et loin des moyennes de la zone euro (2,6 %) et de l'Union européenne (2,7 %).

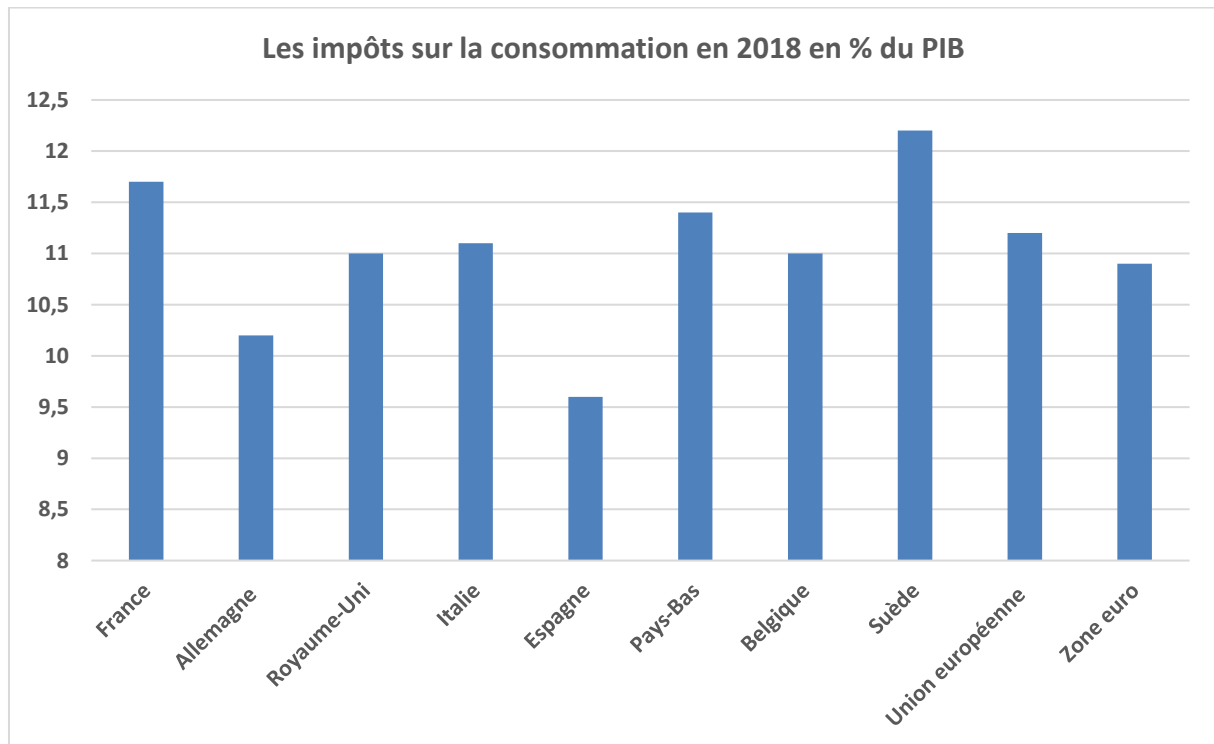
### Les prélèvements sur le stock de capital en 2018 (% du PIB)

France	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Espagne
4,3	1,3	4,4	2,9	3,2
Pays-Bas	Belgique	Suède	Zone euro	Union européenne
1,8	4,1	1,2	2,6	2,7

Source : Commission européenne ; FIPECO

### D) Les prélèvements sur la consommation

Les prélèvements obligatoires sur la consommation représentent 11,7 % du PIB en France en 2018 (11,5 % en 2017), pour des moyennes de 10,9 % dans la zone euro et de 11,2 % dans l'Union européenne (comme en 2017). La France est au 16<sup>ème</sup> rang de l'Union mais, parmi les grands pays comparables, seule la Suède a un ratio plus élevé. En Allemagne, ces prélèvements ne représentent que 10,2 % du PIB.



Source : Commission européenne ; FIPECO

La TVA est le principal prélèvement sur la consommation. Son rendement rapporté au PIB est en France (7,2 %) proche de la moyenne européenne (6,9 ou 7,2 %). La France est au 18<sup>ème</sup> rang de l'Union mais, parmi les grands pays comparables, seule la Suède affiche un ratio plus élevé. En Allemagne, la TVA représente un pourcentage du PIB légèrement plus faible (6,9 %) mais cela correspond à 17 % du total des PO contre 15 % en France.

**La TVA en 2018 (% du PIB)**

France	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Espagne
7,2	6,9	7,0	6,2	6,6
Pays-Bas	Belgique	Suède	Zone euro	Union européenne
6,8	6,9	9,3	6,9	7,2

Source : Commission européenne ; FIPECO